Programme
AVOT OUBANIM

Parachat Chéla'h Lekha

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 13, verset 30

Ce Passouk dit que Calev a fait taire le peuple envers Moché, et qu'il a dit : "Monter nous monterons, et nous en hériterons (de la terre d'Israël), car nous pourrons le faire !"

? Pourquoi est-ce seulement Calev (et pas aussi Yéochoua) qui a essayé de faire taire le peuple ?

La frayeur des Bné Israël lorsqu'ils ont entendu le rapport négatif des explorateurs venait du fait qu'ils savaient déjà que Moché Rabbénou allait mourir dans le désert, et que Yéochoua les ferait rentrer en Israël.

Ils se sont dit : "Comment pouvons-nous lutter contre des géants de cette stature, et vaincre des villes fortifiées dont les murailles semblent monter jusqu'au ciel, **sans avoir Moché Rabbénou à notre tête** ? C'est impossible !"

Calev leur a expliqué qu'il n'est pas juste de croire que la force de Moché Rabbénou provenait de lui-même. Au contraire ! **C'est le peuple juif qui procure à son chef ses forces**. Et s'il est au niveau, il mérite de voir des miracles.

La grandeur de Moché Rabbénou provient donc de la sainteté des Bné Israël. Et le Passouk signifie : "Calev a fait taire le peuple envers Moché (c'est-à-dire lui a dit qu'il ne faut pas attribuer à Moché une force particulière, car c'est

Suite en page 2

PARACHA SUITE

d'eux qu'il puise sa force), et lui a dit : **Nous réussirons à monter en Israël et à hériter de cette terre**, car nous pourrons le faire !"

Cela ne pouvait être dit que par Calev, et pas par Yéochoua. Car si Yéochoua l'avait dit, le peuple lui aurait hurlé qu'il parle pour son propre honneur ; pour diminuer la grandeur de Moché Rabbénou. Calev, par contre, ne pouvait pas être soupçonné de cela, puisqu'il n'allait pas être le successeur de Moché Rabbénou.

Malheureusement, cela n'a pas empêché la **faute des explorateurs** et ses conséquences, dont parle notre Paracha.

Choul'hane Aroukh, chapitre 110, Halakha 5

HALAKHA

En cette période où les vacances approchent, nous continuons **les lois de Téfilat Hadérèkh** (la prière à dire lorsque l'on voyage).

Le Choul'han 'Aroukh dit qu'il suffit de dire **Téfilat Hadérèkh une seule fois dans la journée**, même si on a fait des pauses dans le voyage pendant la journée.

Par contre, si on a décidé de s'arrêter pour passer la nuit et de reprendre le voyage le lendemain, mais qu'on décide finalement de ne pas faire cela et de continuer la route le jour même, on doit redire Téfilat Hadérèkh. Car puisqu'on a décidé d'interrompre le voyage, c'est comme si on en entamait un nouveau.

Au sujet des mots du Choul'han 'Aroukh "On ne fait Téfilat Hadérèkh qu'une fois par jour", le Michna Beroura explique qu'ils impliquent qu'on fasse cette **prière chaque jour si le voyage dure plusieurs jours**.

Si le voyage a commencé le matin et continue dans la nuit, la nuit suit la journée et il n'est donc pas nécessaire de refaire Téfilat Hadérèkh à la nuit.

Par contre, si on a voyagé la nuit sans passer la nuit dans une auberge mais en faisant simplement **quelques petites haltes dans des aires de repos**, et qu'on continue ensuite le voyage, **on dira de nouveau Téfilat Hadérèkh le matin, mais sans dire le nom d'Hachem** dans la Brakha à la fin.

Si on a voyagé la nuit mais qu'on a fait une halte dans une aire de repos où on a dormi profondément (même si c'était en plein air), c'est considéré comme une interruption. Et Rav Chlomo Zalman Auerbach dit qu'il faut donc refaire Téfilat Hadérèkh.

Si on a fait Téfilat Hadérèkh au début du voyage et qu'on change ensuite de moyen de transport (exemple : on commence le voyage en train et on le continue en avion), on ne refait pas Téfilat Hadérèkh dans le deuxième moyen de transport, si le voyage a lieu dans la même journée.

Si on est en croisière pour plusieurs jours, Rav Chlomo Zalman Auerbach dit qu'on fait Téfilat Hadérèkh le premier jour avec Brakha, et les jours suivants sans Brakha.

MICHNA

Pirké Avot, chapitre 3, Michna 6

Dans cette Michna, Rabbi Halafta dit que lorsque dix personnes étudient la Torah, **la présence divine se trouve parmi eux**. Et même cinq personnes, trois personnes, deux personnes ou une personne.

Il rapporte un Passouk sur chacune de ces situations.

Concernant l'étude de deux personnes, il cite un passouk de Malakhi, qui dit : "**Deux hommes qui craignent Hachem se sont parlés, et Hachem a entendu**."

À ce sujet, voici une histoire impressionnante :

Le Gaon Rabbi Its'hak Zéev Soloveitchik, le fameux Brisk Rov, est venu s'installer à Yérouchalaïm, après avoir échappé aux nazis.

Son ami de longue date, Rabbi Isser Zalman Meltzer, en a tout de suite été informé. Et il s'est dépêché d'aller le voir.

Au début, le Brisk Rov habitait dans un hôtel. Les deux Rabbanim se sont retrouvés avec beaucoup d'émotion.

Rabbi Isser Zalman a demandé à la foule présente de le laisser s'entretenir en privé avec le Brisk Rov, et tout le monde s'est dépêché de quitter la chambre où se trouvaient les deux Rabbanim, pour les laisser échanger des secrets de Torah entre eux.

Après un certain temps, Rabbi Isser Zalman a quitté la chambre, et a pris congé du Brisk Rov.

L'élève qui l'accompagnait était curieux de savoir de quoi ils avaient parlé, et le Rav le lui a dit : "Je connais le niveau de Yirat Chamaïm du Brisk Rov. Je sais qu'il est très pointilleux sur les prélèvements à effectuer sur les fruits d'Israël avant de les consommer, et qu'il n'en aurait pas mangé avant d'avoir **révisé les lois concernant ce sujet pour les appliquer**. Je savais aussi qu'il était affaibli par le voyage, et qu'il avait donc besoin de manger rapidement, sans prendre le temps de s'occuper d'abord de la nombreuse foule venue l'accueillir.

Je me suis donc dépêché de venir à l'hôtel. J'ai demandé à rester avec lui, et je lui ai proposé **d'effectuer moi-même les prélèvements nécessaires sur la nourriture qui lui a été apportée**. Il a accepté avec plaisir, je les ai faits et il a pu manger l'esprit tranquille."

En entendant cela, l'élève a été émerveillé de découvrir quels étaient les secrets de Torah que les Rabbanim avaient échangés. Et il a compris ce que dit la Michna : "Lorsque deux personnes qui craignent Hachem s'entretiennent de Torah, Hachem est présent pour écouter leur conversation."

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 19, verset 21

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "Nombreuses sont les pensées dans le cœur de l'homme, et **le conseil d'Hachem, lui, se réalisera**."

Le Métsoudat David explique que, **parfois, une personne a plein de projets, mais aucun n'arrive à se concrétiser**. Par contre, ce qu'Hachem décide se réalise, même si la personne n'y avait pas pensé au départ.

Malgré ses projets réfléchis longuement, Hachem lui met une idée en tête, elle essaye de la réaliser, ça marche et elle se dit : "Comment n'y ai-je pas pensé plus tôt ? !"

Le Malbim explique que les pensées dont parle ce Passouk sont les solutions auxquelles une personne pense pour atteindre un objectif qu'elle s'est fixé. Elle a le choix entre toutes ces solutions, mais **c'est Hachem qui décidera ce qui se réalisera**. Même si l'être humain peut choisir, c'est de la volonté d'Hachem que dépend ce qui se réalise finalement.

L'être humain a la possibilité de choisir entre telle ou telle solution, mais c'est Hachem qui décide ce qui se concrétise finalement.

Dans le Passouk, cette idée apparaît à travers les mots **Ma'hachava** (qui désigne les pensées humaines) et **'Etsa** (qui fait référence à la réalisation finale, qui vient d'Hachem).

Yéochoua, chapitre 2 en entier, versets 1 à 24

NÉVIIM
PROPHÈTES

La paracha de Chéla'h Lekha parle des **douze explorateurs que Moché Rabbénou a envoyés en Israël**. Et sa Haftara parle des deux explorateurs que Yéochoua y a envoyé.

? Pourquoi l'envoi d'explorateurs par Moché Rabbénou était "condamnable", contrairement à l'envoi d'explorateurs par Yéochoua ?

Le Malbim cite plusieurs différences entre ces deux envois. Parmi elles :

- l'envoi des explorateurs par Moché Rabbénou a résulté d'une **pression du peuple**, contrairement à celui de Yéochoua ;
- l'envoi par Moché Rabbénou s'est fait lorsque les Bné Israël étaient encore loin de la frontière d'Israël, et parce qu'ils **hésitaient à rentrer dans ce pays** ; celui par Yéochoua s'est fait à la frontière d'Israël, et pas suite à une hésitation du peuple mais pour découvrir les points faibles de la ville de Jéricho, pour pouvoir la conquérir plus facilement ;
- dans l'envoi par Moché Rabbénou, **chaque tribu a envoyé un représentant** pour savoir ce qu'il y avait de bien dans la région qui lui était attribuée ; Yéochoua, par contre, a envoyé des espions pour qu'ils repèrent les points faibles de la ville, et pas pour repérer les avantages de tel ou tel territoire. Pour cela, deux personnes suffisaient. Il n'y avait pas besoin d'une personne par tribu ;
- les **explorateurs de Moché Rabbénou ont été envoyés publiquement**, alors que les espions de Yéochoua ont été envoyés secrètement.

Les espions envoyés par Yéochoua sont allés chez une aubergiste qui s'appelait Ra'hav car celle-ci accueillait chez elle les plus grands dignitaires de Jéricho (qui, lorsqu'ils mangeaient, lui confiaient les points forts et les points faibles de la ville). Ils se sont donc dit que c'est chez elle qu'ils auraient toutes les informations.

Mais les espions ne sont pas passés inaperçus, et le roi a demandé à Ra'hav de les lui livrer. Celle-ci les a cachés, mais le texte ne nous dit pas "Elle les a cachés", mais "Elle l'a caché" (au singulier).

? Pourquoi ?

Il y a plusieurs réponses :

- Ra'hav les a cachés dans un endroit très étroit, et ils étaient donc très serrés, comme s'ils n'étaient qu'une seule personne ;
- elle les a cachés séparément : l'un dans un coin, et l'autre dans l'autre coin ;
- elle n'en a caché qu'un seul.

Les deux espions étaient Calev et Pin'has. Or Pin'has (qui, plus tard, est devenu le prophète Élie) avait déjà les vertus d'un ange. Par conséquent, il savait se rendre invisible, et n'avait (d'après cette explication) pas besoin d'être caché.

La Haftara continue à raconter comment Ra'hav a sauvé ces deux Tsadikim, auxquels elle a fait promettre de ne pas la tuer, elle et sa famille, lorsque les Juifs prendront possession de la terre d'Israël. Et elle a ajouté qu'elle et sa famille voulaient devenir Juifs.

Et c'est ce qu'il s'est passé : **les Bné Israël ont épargné Ra'hav et sa famille, qui se sont convertis**. Et Ra'hav a même eu le mérite de se marier avec Yéochoua bin Noun.

HISTOIRE

Nous sommes dans les **trente jours du décès de celui qui a été le plus célèbre Ba'al Téchouva d'Israël : Rav Ouri Zohar**, Zékher Tsadik Livrakha. Il nous a quittés le 3 Sivan de cette année.

Justement, il y a trois ans, le 3 Sivan, il a dit qu'une dame l'a appelé car elle voulait lui raconter le rêve suivant, qu'elle a fait :

"J'étais dans un cimetière, et j'ai vu un voile blanc s'agiter au-dessus d'une tombe. En m'approchant, j'ai vu qu'il s'agissait de la tombe de 'Hanna Maron (qui était, il y a quelques années, une grande artiste en Israël).

J'entendais sa voix me dire : "Dis-leur de dire Kaddich pour moi."

J'ai lu un article disant que vous aviez une liste de gens que vous avez connu, et pour lesquels vous dites Kaddich. Pourriez-vous donc, s'il vous plaît, le dire aussi pour 'Hanna Maron ?"

Rav Zohar lui a répondu : "Mais elle est dans ma liste !"

Puis il s'est rappelé : "Ah, mais c'est vrai ! Cette année, le 3 Sivan, je n'ai pas dit Kaddich ! J'ai eu une journée très chargée. Votre rêve me fait trembler ! Je ne pensais pas que les Kaddichim que je disais avaient un tel impact dans le Ciel ! Je le savais, évidemment. Mais là, je le ressens.

J'essaye de ne jamais sauter un Kaddich mais parfois, mon emploi du temps est tellement chargé que cela m'arrive. Je vais de ce pas rattraper le Kaddich que j'ai sauté !"

Nous ne pouvons pas conclure sans rappeler ce que Rav Steinman avait dit à propos du Rav Ouri Zohar : "Je souhaite avoir, dans le Gan Eden, une place à côté de lui !"

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Rabbénou Yona nous enseigne : "Une attitude négative à l'égard des autres signifie que nous trouverons toujours des défauts à évoquer." (Cha'aré Téchouva 3 :217)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven tient des propos dénigrants sur Gad en présence de plusieurs amis, dont Chimon.

QUESTION

Chimon peut-il accorder de l'importance aux paroles de Réouven ?

Réponse

Chimon n'a pas le droit de prêter foi aux propos médisants de Réouven, même s'ils sont tenus devant plusieurs personnes. Il est interdit de croire du Lachon Hara', quel que soit le nombre d'auditeurs présents.

Question

GUEMARA

Moché est de passage en Israël pour quelques jours et a été invité à loger chez son ami Aharon.

Moché arrive chez Aharon tard le soir et, après de brèves salutations, il va se coucher pour passer une bonne nuit réparatrice après ce voyage fatiguant.

Au milieu de la nuit, il se réveille avec une terrible soif. Il se lève alors et va à la cuisine afin de se désaltérer. Il voit sur le plan de travail un verre avec un fond d'eau, il le vide alors, le rince, et boit un grand verre d'eau puis repart se coucher.

Le lendemain matin, Aharon se lève, et Moché l'entend pousser un cri d'effroi : le diamant qu'il avait mis à macérer dans un produit lavant a disparu !

Moché comprend de suite qu'il en est le responsable, et que dans le verre qu'il a utilisé se trouvait le diamant.

Moché est-il dans l'obligation de rembourser le diamant à Aaron ?

A toi !

- Baba Kama 26a (Michna), ainsi que 26b "Mana Hanei Milei" jusqu'à "Keratson"
- Tossfot Baba Kama 27b "Amar Chmouel"
- Ramban Baba Metsia 82b dans le paragraphe "Véata Rabbi Yéhouda", "Oumatsati Bétossfot".

RÉPONSE

La Michna nous enseigne qu'un homme est responsable des dommages qu'il a causés même en cas de force majeure. Toutefois, nous trouvons dans les commentateurs une discussion quant à la limite de cette loi : le Ramban est d'avis qu'il n'y en a pas et qu'un homme est éternellement responsable d'un dommage qu'il a causé.

Cependant, Tossefot est d'avis que dans un cas défini de "Oness Gamour", c'est-à-dire un cas où il lui était réellement impossible de se préserver du dommage, il sera exempté de tout remboursement.

S'il en est ainsi, dans notre cas où il était absolument invraisemblable de penser qu'il pouvait se trouver dans le verre un diamant, il semblerait que, selon le Ramban, il soit responsable, et selon Tossefot il est exempté.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : 01 77 50 22 31 +972 54 679 75 77 avotoubanim@torah-box.com